

AUZEBOSC

INFOS

Bon de rentrée scolaire : Valeur de 45 euros.

Destinés aux ados de 11 à 16 ans
nés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015

et

les 17 et 18 ans
nés entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009
sur présentation d'un certificat scolaire

À retirer à l'accueil de la mairie
dès maintenant et jusqu'au 31 août 2026 pour les 11/16 ans et
jusqu'au 1er octobre 2026 pour les 17/18 ans.

À utiliser chez Intersport ou Bureau Vallée à Yvetot
Attention aucun bon ne sera envoyé à domicile.

**NE PAS
OUBLIER!**

La mairie

Nous vous accueillons :

lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Mardi de 13h30 à 16h

Mercredi de 13h30 à 16h

jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Pour nous joindre :

Par téléphone au **02.35.95.13.48**

Via le site Internet : www.auzebosc.fr
rubrique contact

Par mail : mairie-dauzebosc@orange.fr
accueil.auzebosc@orange.fr

Édition juillet 2026

EDITO



Chères Auzeboscaises, chers Auzeboscais,

Les élections de mars dernier ont désigné une nouvelle équipe municipale.

Les premières actions du conseil municipal ont été de prendre connaissance des dossiers en cours, d'analyser la situation financière de la commune afin d'étudier nos futurs projets.

Les comptes qui nous ont été présentés sur la période 2021–2025 montrent une dégradation des indicateurs comptables et économiques, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Pour l'année 2026, avec des recettes qui ne progressent pas, nous devons faire face à des charges en augmentation, notamment pour l'entretien des bâtiments publics, l'éclairage public, les services à la population et les investissements nécessaires à la préservation de notre patrimoine communal. Par une gestion prudente des dépenses de fonctionnement nous limiterons l'impact de ces hausses afin de retrouver une situation saine des finances communales.

Les projets d'investissements engagés et à venir sont étudiés avec attention afin de répondre aux besoins de la population tout en respectant les capacités budgétaires de la commune.

Chaque euro investi doit contribuer à l'amélioration du cadre de la vie, à la sécurité, à la transition écologique, et au développement de notre territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus, les agents communaux, et les associations qui nous accompagnent au quotidien.

La transparence, la responsabilité et la proximité sont nos priorités et restent au cœur de notre action.

Ensemble, nous continuerons à construire, une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

En souhaitant de bonnes vacances à toutes et tous.

Bien cordialement

Moïse TOURMENTE,
votre Maire

Le Maire

Moïse TOURMENTE

Son rôle

Représentant de l'État il est le dirigeant de la commune, chargé d'organiser la vie locale et de veiller au bien-être des habitants.

Voici ses principales fonctions :

1. Représentant de l'État

Le maire agit au nom de l'État pour certaines missions :

- organiser les élections
- délivrer des documents officiels (actes de naissance, mariage, décès)
- faire respecter les lois et règlements
- assurer certaines missions de police (*sécurité, tranquillité publique*)

2. Chef de l'exécutif local

Il dirige la commune :

- met en œuvre les décisions du conseil municipal
- prépare et exécute le budget communal
- gère les services municipaux (*écoles, voirie, urbanisme, etc.*)
- signe les contrats au nom de la commune

3. Responsable de la sécurité

Le maire est responsable de la sécurité dans sa commune :

- maintien de l'ordre public (*tranquillité, sécurité, salubrité*)
- peut prendre des arrêtés municipaux
(*ex : circulation, fermeture d'un lieu dangereux*)

4. Représentant de la commune

- représente la commune en justice
- représente les habitants auprès des autres institutions
- joue un rôle de proximité avec les citoyens



Les adjoints au Maire et les conseiller(è)s délégué(e)s

1ère adjointe

Nicole DEMEILLERS

Conseillère déléguée

Pascale FRANC

Finances et marchés publics

Membres de la commission

Christophe PERRET
Arnaud LEFEBVRE
Fabienne SOURDON
Laurent DEREIX

2ème adjoint

Christophe PERRET

Conseiller délégué

Didier RIDEL

Travaux, patrimoine communal, voirie et urbanisme

Membres de la commission

Laurent DEREIX
Sophie LECOURT
Arnaud LEFEBVRE
Anthony DELLIER
Pascale FRANC

3ème adjoint

Sophie LECOURT

Conseiller délégué

Anthony DELLIER

Événementiel et vie association

Membres de la commission

Didier RIDEL
Jennifer MALLET
Fabienne SOURDON
Laurent DEREIX

4ème adjoint

Arnaud LEFEBVRE

Conseillère déléguée

Jennifer MALLET

Jeunesse, œuvres sociales, numérique

Membres de la commission

Déborah LELIÈVRE
Fabienne SOURDON
Martine LEBORGNE



Trombinoscope des Élus



Moise TOURMENTE
Maire

Délégué de la CCYN

Nicole DEMEILLERS
1ère adjointe au Maire

Commission finances et
marchés publics

Déléguée de la CCYN



Christophe PERRET
2ème adjoint au Maire

Commission travaux, patrimoine communal,
voirie et urbanisme

Délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Eau et
d'Assainissement du Caux Central

Correspondant incendie et secours

Sophie LECOURT
3ème adjointe au Maire

Commission événementielle et vie associative

Déléguée suppléante au Syndicat Mixte des
Bassins Versants Caux Seine

Déléguée titulaire au Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande



Arnaud LEFEBVRE
4ème adjoint au Maire

Commission jeunesse, œuvres sociales,
numérique

Commission locale des solidarités

Pascale FRANC
Conseillère municipale déléguée
aux finances et marchés publics



Didier RIDEL
Conseiller municipal délégué aux
travaux, patrimoine communal, voirie
et urbanisme

Délégué au Syndicat Mixte d'Eau et
d'Assainissement du Caux Central

Anthony DELLIER
Conseiller municipal délégué à
l'événementiel et à la vie associative
Délégué suppléant Syndicat d'électricité 76



Jennifer MALLET
Conseillère municipale déléguée à
la jeunesse, œuvres sociales
et numérique

Déborah LELIÈVRE
Conseillère municipale



Fabienne SOURDON
Conseillère municipale



Baptiste VIMARD
Conseiller municipal

Martine LEBORGNE
Conseillère municipale

Délégue titulaire Syndicat d'électricité 76



Stéphanie LÉCOSSOIS
Conseillère municipale

Laurent DEREIX
Conseiller municipal

Délégué titulaire au Syndicat Mixte
des Bassins Versants Caux Seine

Délégué suppléant du Parc naturel régional
des Boucles de la Seine Normande



Repas ou bon d'achat de Noël

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 18 SEPTEMBRE 2026

Il est déjà temps de penser aux fêtes de fin d'année. La municipalité offre à nos aînés de **65 ans et plus**

SOIT un repas qui se déroulera le dimanche 8 novembre à partir de 12h à la salle polyvalente.

OU un bon d'achat

Si vous êtes concerné, vous pouvez vous inscrire en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant jusqu'au 18 septembre 2026 à la mairie ou dans la boîte aux lettres. Il devra impérativement parvenir en mairie au plus tard, le 18 septembre 2026 (Si l'un des conjoints est né-e après le 31 décembre 1961, une participation au repas d'un montant de 20 € vous sera demandée -merci de nous joindre un RIB, vous recevrez de la trésorerie d'Yvetot un titre afin de régler la somme due-).

Si vous optez pour le bon d'achat, la remise aura lieu à partir du 30 novembre 2026 (en mairie).



Coupon réponse repas des aînés ou bon d'achat

Nom, prénom : _____ date de naissance : __ / __ / __

Votre choix : Repas des aînés Bon d'achat Entourez la réponse choisie

Nom, prénom : _____ date de naissance : __ / __ / __

Votre choix : Repas des aînés Bon d'achat Entourez la réponse choisie

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____



Goûter des aînés

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 20 OCTOBRE 2026

La municipalité offre le goûter des aînés qui se déroulera le samedi 12 décembre à partir de 14h à la salle polyvalente pour les personnes à partir de **60 ans**.

Si vous êtes concerné, vous pouvez vous inscrire en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant jusqu'au 20 octobre 2026 à la mairie ou dans la boîte aux lettres.



Coupon réponse goûter des aînés

Nom, prénom : _____ date de naissance : __ / __ / __

Votre choix : Participera Ne participera Entourez la réponse choisie pas

Nom, prénom : _____ date de naissance : __ / __ / __

Votre choix : Participera Ne participera pas Entourez la réponse choisie

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____



Rentrée scolaire

La rentrée se fera le mardi 1^{er} septembre 2026.

Horaires de l'école sur 4 jours :
09:00-12:00/13:30-16:30

Pour contacter l'école : 02.35.56.70.25
Mail : 0761062s@ac-rouen.fr

Cantine et garderie : les formulaires d'inscription distribués en juin sont à retourner au plus tard en mairie le 10 juillet 2026.



Tarifs de la cantine...

CANTINE	Commune	Hors commune
Forfait mensuel	50,85 €	71,20 €
Occasionnel	4,65 €	6,60 €



Accueil
Périscolaire

... et de la garderie

GARDERIE	Forfait			Occasionnel		
	Matin	Soir	Matin et soir	Matin	Soir	Matin et soir
Tarifs	18 €	22 €	35 €	2,50 €	3 €	4 €

Horaires garderie :

- matin 07:30 - 09:00
- soir 16:30 - 18:00



Vous avez choisi de vous installer sur notre charmante commune et nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous vous attendons en mairie pour vous remettre le livret d'accueil des nouveaux habitants.

Taille des haies et bruits de voisinage : rappel des règles de bon voisinage

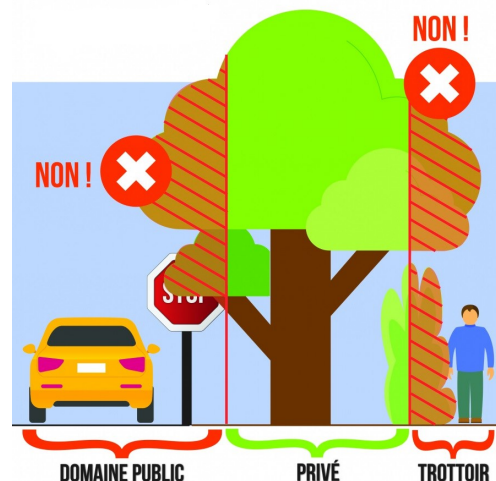
Avec le retour des beaux jours, les travaux de jardinage et d'entretien extérieur reprennent dans nos quartiers. Afin de préserver la tranquillité de tous et garantir un cadre de vie agréable, la municipalité rappelle quelques règles essentielles concernant la taille des haies et les nuisances sonores liées au bricolage et au jardinage.

Taille des haies : sécurité et respect du voisinage

Les propriétaires et occupants sont tenus d'entretenir régulièrement leurs haies, arbres et plantations.

Quelques règles importantes :

- Les haies ne doivent pas empiéter sur la voie publique ni gêner la circulation des piétons, cyclistes ou automobilistes.
- Les branches ne doivent pas masquer les panneaux de signalisation, l'éclairage public ou les intersections.
 - En limite de propriété, les plantations doivent respecter les distances prévues par le Code civil :
- 2 mètres minimum pour les plantations dépassant 2 mètres de hauteur ;
- 50 centimètres minimum pour les plantations de hauteur inférieure.



JE NE TOUCHE PAS À MES HAIES !
DU 15 MARS AU 31 JUILLET

JE PRÉSERVE LA BIODIVERSITÉ
EN PROTÉGÉANT LA NIDIFICATION DES OISEAUX
MAIS AUSSI LA REPRODUCTION D'AUTRES ESPÈCES.

Il est également recommandé d'éviter les tailles importantes durant la période de nidification des oiseaux, généralement entre mars et août.



Travaux bruyants : des horaires à respecter

Les activités de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, etc.) sont autorisées uniquement à certains horaires afin de limiter les nuisances pour le voisinage.

À titre indicatif, les horaires généralement admis sont :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h uniquement



Ces horaires peuvent varier selon les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur. Les habitants sont invités à se renseigner auprès de la mairie.

Privilégier le dialogue

Le respect de ces règles contribue à la qualité de vie de chacun. En cas de gêne occasionnelle, le dialogue et la courtoisie restent les meilleurs moyens de préserver de bonnes relations de voisinage.

La municipalité remercie l'ensemble des habitants pour leur vigilance et leur civisme.



Objets trouvés

Chaque année, de nombreux objets sont retrouvés sur la voie publique ou dans les équipements communaux : clés, lunettes, téléphones, sacs, vêtements, bijoux

Si vous avez perdu un objet sur la commune, pensez à contacter la mairie. Les objets rapportés par des habitants, les agents municipaux y sont conservés pendant une durée réglementaire avant d'être remis aux services compétents ou détruits.

Pour faciliter les recherches, merci de préciser :

la description de l'objet,
la date et le lieu présumés de la perte,

Nous invitons également toute personne retrouvant un objet à le déposer en mairie afin de permettre à son propriétaire de le récupérer rapidement.

Un geste simple, utile et citoyen !



*« Sequana Incognita,
plongez avec nous en Seine inconnue »*

Exposition photos à la Maison du Parc



Jusqu'au 30 septembre, la Maison du Parc accueille en extérieur « *Sequana Incognita*, plongez avec nous en Seine inconnue », une exposition immersive consacrée aux écosystèmes aquatiques de la vallée de la Seine, révélés à travers 48 images sous-marines et des textes de vulgarisation scientifique accessibles à tous les publics.

Sequana Incognita est un projet artistique, scientifique et citoyen dédié à l'exploration, la valorisation et la transmission des richesses insoupçonnées de l'estuaire de la Seine. À travers des plongées d'exploration menées entre 2023 et 2025 par Manuel Año, cameraman et explorateur, le projet documente la biodiversité aquatique de l'estuaire, depuis le barrage de Poses jusqu'au port du Havre. Il explore le fleuve, les rivières, les ruisseaux, les grands lacs et carrières ainsi que les milieux humides plus discrets : tourbières, mares et étangs. Grâce à la captation d'images photo, vidéo et en s'appuyant sur une étroite collaboration entre scientifiques, artistes, vidéastes et plongeurs,

Sequana Incognita révèle la beauté fragile et la vie foisonnante au rythme des saisons et des interactions écologiques qui structurent le fleuve, du barrage de Poses jusqu'à l'embouchure. Mais ce projet met également en lumière des écosystèmes fragiles faisant face à de nombreuses menaces : pollutions diffuses, artificialisation des berges, fragmentation des habitats, espèces envahissantes et effets du changement climatique.



Maison du Parc - 692, rue du petit pont 76490 Notre-Dame-de-Bliquetuit



Recensement journée citoyenne

Les jeunes nés en 2010 sont priés de se présenter en mairie lorsqu'ils auront 16 ans révolus avec leur carte d'identité, le livret de famille et le justificatif de domicile de leurs parents
(un courrier leur sera envoyé).

Une attestation sera délivrée et à conserver. Elle est obligatoire aux examens scolaires, conduite accompagnée ou permis de conduire...



Mairie

17 octobre : Octobre Rose

11 novembre : Commémoration

7 novembre : Remise des prix maisons fleuries

8 novembre : Repas des aînés

12 décembre : Goûter des aînés

Jusqu'au 31 décembre : Concours dessin de Noël

Cartables et Crayons

13 septembre : Foire à tout

5 décembre : Marché de Noël



En attendant de vous retrouver en pleine forme à la rentrée, le conseil municipal vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

